

PROCES VERBAL DU 27 MARS 2019
SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2019

Nombre de membres	9
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

PRÉSENTS : MM. GRANGE, ROUCHON, GATIER, ROUFFET, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, BLOUIN, SAUTHON.
Madame Florence SAUTHON a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2019.2.1

Objet : travaux supplémentaires pour la réhabilitation de l'immeuble Noizat

Suite au début des travaux d'investissement de réhabilitation de l'immeuble Noizat, il a été constaté que pour une parfaite finition des travaux envisagés, la pose d'une porte extérieure côté nord avait été omise dans le chiffrage du devis initial, partie menuiserie.

Madame le Maire soumet le devis complémentaire de l'entreprise de menuiserie Vial correspondant à cette omission pour un montant de 735,00 € HT.

Invité à délibérer sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- Juge que cet élément non chiffré initialement, bien qu'entraînant des dépenses non prévues s'avère primordial pour une parfaite finition des travaux de la réhabilitation de l'immeuble Noizat.
- Autorise Madame le Maire à signer ce devis complémentaire. Cette dépense sera passée en investissement. Les crédits correspondant seront inscrits au budget 2019.

Délibération n° 2019.2.2

Objet : suppression de la régie de recettes du tennis

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée que les recettes liées aux ventes de cartes de tennis ne sont pas significatives et que la gestion de cette régie, proportionnée aux encaissements, s'avère fastidieuse, pour la commune, comme pour notre trésorière publique.

Madame le Maire suggère à l'Assemblée, la suppression de cette régie créée le 14 juillet 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de vente de cartes de tennis, et ce, à compter du 1^{er} avril 2019.
- Invite Madame le Maire à prendre un arrêté en ce sens
- Juge opportun de maintenir l'accès au court de tennis mais sous une forme payante. Les recettes liées à l'accès au court de tennis iront au profit de l'association du tennis club des Combrailles.

Délibération n° 2019.2.3

Objet : fixation des taux d'imposition.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année précédente. Elle propose de les laisser tel quel dans l'intérêt communal sur l'année 2019, pour ne pas alourdir le poids fiscal pesant sur les administrés.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette décision de bon sens et les taux seront reconduits de la manière suivante sur l'exercice 2019 :

- Taxe d'habitation : 9.56 %
- Taxe sur le foncier bâti : 11.85 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 63.56 %

Délibération n° 2019.2.4

Objet : approbation du compte administratif 2018.

Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

réuni sous la présidence de Monsieur David GRANGE, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Maryse CHAUMETON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - prend acte de la présentation du compte administratif ;

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête comme suit, les résultats définitifs de l'exercice considéré :

* Section de fonctionnement : Excédent de 283 188.98 €

* Section d'investissement : Déficit de 25 891.52 €

Délibération n° 2019.2.5

Objet : approbation du compte administratif 2018.

Budget annexe lotissement

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

réuni sous la présidence de Monsieur David GRANGE, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Madame Maryse CHAUMETON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - prend acte de la présentation du compte administratif ;

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du

compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête comme suit, les résultats définitifs de l'exercice considéré :

* Section de fonctionnement : Excédent de 68 104.00 €

* Section d'investissement : Déficit de 75 956.39 €

Délibération n° 2019.2.6

Objet : approbation du compte de gestion 2018 - Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité et la bonne tenue des comptes ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019.2.7

Objet : approbation du compte de gestion 2018 - Budget lotissement

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de

recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité et la bonne tenue des comptes ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019.2.8

Objet : affectation du résultat 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

- * Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2018 ;*
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;*
- * Considérant les éléments suivants :*

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté,	
(Report à nouveau créditeur)	200 870,09
Résultat d'investissement antérieur	- 40 903,23

SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31 DECEMBRE 2018

Solde d'exécution de l'exercice	- 10 682.29
Solde d'exécution cumulé	- 51 585.52

RESTES à REALISER au 31 DECEMBRE 2018

Dépenses d'investissement	- 2 713.85
Recettes d'investissement	28 408.00
Solde	25 694.15

BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31 DECEMBRE 2018

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 51 585.52
Rappel du solde des restes à réaliser	25 694.15
Besoin de financement total	- 25 891.37

RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER

Résultat de l'exercice	82 318.89
Résultat antérieur	200 870.09
Total à affecter	283 188.98

* *Décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :*

AFFECTATION

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2019)	25 891.37
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 au B.P. 2019)	0.00
3° - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif de 2019 (Ligne 002 - Report à nouveau créditeur)	257 297.61
 TOTAL	 283 188.98

Délibération n° 2019.2.9

Objet : affectation du résultat lotissement 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

- * Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
- * Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté, (Report à nouveau créditeur)	68 104.00
Résultat d'investissement antérieur	- 75 956.39

SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31 DECEMBRE 2018

Solde d'exécution de l'exercice	- 7 685.60
Solde d'exécution cumulé	- 83 641.99

RESTES à REALISER au 31 DECEMBRE 2018

Dépenses d'investissement.....	0.00
Recettes d'investissement	0.00
Solde	0.00

**BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION d'INVESTISSEMENT
au 31 DECEMBRE 2018**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 83 641.99
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement total	- 83 641.99

RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER

Résultat de l'exercice	
* BUDGET PRINCIPAL	7 700.00
Résultat antérieur	
* BUDGET PRINCIPAL	68 104.00
Total à affecter	75 804.00

AFFECTATION

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2019)	0.00
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 au B.P. 2019)	0.00
3° - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif de 2019 (Ligne 001 - Report à nouveau débiteur)	- 83 641.99
TOTAL	- 83 641.99

**Délibération n° 2019.2.10
Objet : vote du budget primitif principal 2019.**

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour de la séance comporte le vote du budget primitif de la Commune. Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Madame le Maire en collaboration avec Madame Agnès CAMPOS, Receveur Municipal.

Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 621 104 € pour la section de fonctionnement et à 301 780 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget principal 2019 tel qu'il a été présenté, voté par chapitre.

Délibération n° 2019.2.11

Objet : vote du budget primitif annexe lotissement 2019.

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour de la séance comporte le vote du budget primitif de la Commune. Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Madame le Maire en collaboration avec Madame Agnès CAMPOS, Receveur Municipal.

Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 91 721 € pour la section de fonctionnement et à 91 329 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget annexe lotissement 2019 tel qu'il a été présenté, voté par chapitre.